

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Fabienne VEZON, Maire.

Présents : Fabienne VEZON, Jean-Charles GRESSARD, Alexandre REY, Edovic GARCIA, Patrick RODES, Patrice MARTIN, Jose PEREIRA, Yann JAVAUDIN, Olivier SAVANIER, Christine BRAMOULLÉ, Michèle THIÉBAUD, Patrick WINTREBERT, Christiane BILLAZ,

Absents excusés : Fabienne SERGIO, Guillaume MATHIEU.

Date de la convocation : 18/04/14.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Madame Michèle THIÉBAUD a été élue secrétaire de séance.

Madame Fabienne SERGIO a donné procuration à Madame Fabienne VEZON.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Compte Administratif Lotissement 2013

Madame le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs Lotissement 2013 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor. N'ayant pas eu de mouvement en 2013, les résultats définitifs sont de 0,00 €.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. **Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 (Fabienne VEZON)**

Budget Primitif Lotissement Communal 2014.

N'ayant pas eu de mouvement en 2013, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le budget Primitif Lotissement Communal 2014 comme suit :

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 40 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Taxes Directes Locales 2014

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales votés au budget primitif 2013 :

- Taxe d'habitation 15,53 %,
- Taxe foncière (bâti) 27,42 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit attendu : 246 987 €

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2014. Pour le contribuable il n'y aura donc aucune augmentation en montant, hormis les bases qui sont fixées par l'état. Soit les taux suivants pour 2014 :

- Taxe d'habitation 15,53 %,
- Taxe foncière (bâti) 27,42 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit attendu : 253 985 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

Pour : **14** Contre : **0** Abstention : **0**

**Tarif Eau
2014**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de l'eau potable non augmentés depuis 2011 :

PRIX DU M3 EAU : 1€30,
ABONNEMENT EAU : 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de ne pas augmenter les prix de l'eau compte tenu de ceux inévitables de l'assainissement devenu compétence de l'agglomération d'Alès.

**Tarif
Assainissement
2014**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de l'assainissement communal de 2013 :

PRIX DU M3 ASSAINISSEMENT : 0€50,
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT : 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de ne pas augmenter les prix de l'assainissement communal. Les tarifs de la commune ne sont pas assujettis à la T.V.A.

A ces tarifs, il faudra rajouter les tarifs de la redevance communautaire d'assainissement applicable suite à la prise de compétence par la Communauté d'Alès Agglomération comme suit :

LE PRIX COMMUNAUTAIRE DU M3 ASSAINISSEMENT : 1€20 T.T.C.

L'ABONNEMENT COMMUNAUTAIRE ASSAINISSEMENT: 10 € T.T.C.

Les tarifs de la part agglomération sont assujettis à une T.V.A. de 7 %.

**Budget
Primitif
2014**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2014 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 683 242,98 €,
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 861 441,78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Primitif Eau et Assainissement 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 114 655,01 €,
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 170 369,86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire rappelle aux conseillers et aux spectateurs présents que la comptabilité municipale est publique et consultable par tous les administrés aux heures d'ouverture de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en place des illuminations de Noël 2014

Madame le Maire informe qu'il va être demandé à l'entreprise SPIE d'effectuer la mise en place des illuminations de Noël début décembre.

Rappel réglementation collecte ordures ménagères et tri sélectif

Suite à plusieurs remarques concernant les sacs poubelles déchirés, Madame le Maire rappelle que les ordures ménagères doivent être déposées dans des poubelles munies de couvercle et sorties les lundis et jeudis à partir de 18 h 00. En ce qui concerne le tri sélectif collecte le jeudi matin très tôt sortir les containers (ou sacs) bleus le mercredi soir.

Les administrés ne respectant pas la réglementation seront pénalisés. Madame le Maire en appelle au civisme des administrés afin de maintenir au village un aspect agréable.

Projet commerces

Madame le Maire informe que malheureusement la réponse que nous attendions du boulanger de St Génies de Malgoires pour assurer le dépôt de pains dans la salle associative est négative. Madame Fabienne Sergio 1^{ère} adjointe se charge de prendre contact auprès des syndicats des boulangers du Gard.

Point Midi Libre

Il a été demandé s'il était possible d'avoir un dépôt pour le journal. Il faudra se renseigner auprès du dépositaire qui se trouve à Sommières.

Article Midi Libre

Afin d'informer et de toucher le plus de personnes concernant notre recherche d'un éventuel repreneur des locaux de la boulangerie ou de trouver une personne pour ouvrir un dépôt de pains voire un petit multiservices, il a été demandé à Madame Martine SELLES notre correspondante Midi Libre de faire un article sur ces points très importants pour notre village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35
Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres